

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation PV du 23 mars 2016
- 2) Vote des budgets 2016 (délib)
- 3) Changement des compteurs d'eau suite du projet 2015 (délib)
- 4) Alarme visuelle pour sécurisation de la pompe de re levage aux Champs Fleuris (délib)
- 5) Aménagement rue de la Chapelle à sens unique (délib)
- 6) Amortissements investissements 2015 (délib)
- 7) Remplacement congé maladie de la secrétaire de mairie
- 8) Remboursement caution logement N° 2 – 19, rue de l'Eglise (délib)
- 9) Choix locataire appartement N° 2 - 19 rue de l'église (délib)
- 10) Travaux de bornage des zones de captage (délib)
- 11) Questions diverses :
  - Retrait de la Commune de CHATILLON LE DUC DU SMAMVBO
  - Réunion Commission communale des Impôts Directs
  - Transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCPR
  - PLUi
  - Lettre de M. JOBARD Serge
  - Rendu compte du conseil d'Ecole (Patrice ERSA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 08/04/2016, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille seize, le 14 avril 2016, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ;

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD.

**Absente excusée** : Mme Anne Lise GATRAT.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

**1 – APPROBATION DU P.V. du 23 mars 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2016 est approuvé par 10 voix.

## **2 - VOTE DES BUDGETS 2016**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal, les différents budgets 2016 qui se présentent comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

<u>Section fonctionnement :</u>	Dépenses : 176 494.00 €
	Recettes : 238 369.33 €
<u>Section investissement :</u>	Dépenses : 162 336.18 €
	Recettes : 162 336.18 €

### **BUDGET EAU:**

<u>Section fonctionnement :</u>	Dépenses : 135 037.00 €
	Recettes : 135 037.00 €
<u>Section investissement :</u>	Dépenses : 486 883.00 €
	Recettes : 486 883.00 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

<u>Section fonctionnement :</u>	Dépenses : 42 410.00 €
	Recettes : 42 410.00 €
<u>Section investissement :</u>	Dépenses : 21 410.00 €
	Recettes : 21 410.00 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent les budgets primitifs Principal, Eau et Assainissement 2016 à l'unanimité

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

## **3 - CHANGEMENT DES COMPTEURS D'EAU**

Lors de la réunion du Conseil municipal du 28 mai 2015, un état des lieux des compteurs d'eau a été réalisé. L'opération est renouvelée cette année 2016.

En conséquence de quoi, les membres du Conseil municipal décident :

- De retenir le devis proposé par M. BICHET pour la somme de : 2 948.00 € TTC
- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier
- De changer une vingtaine de compteurs, de transmettre la liste à l'entreprise retenue.

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

#### **4 - ALARME VISUELLE POUR SECURISATION DE LA POMPE DE RELEVAGE AUX CHAMPS FLEURIS**

Afin de mieux visualiser l'alarme à la pompe de relevage au lotissement des champs fleuris en cas de dysfonctionnement, il a été décidé d'installer un voyant extérieur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- De retenir le devis proposé par MICCOPROCESSOR pour un montant de 224.76 € TTC
- Ainsi que le devis de M. MILLERET pour un montant de 172.24 € TTC
- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

#### **5 - AMENAGEMENT RUE DE LA CHAPELLE A SENS UNIQUE**

En accord avec les riverains de cette rue et de la décision qui avait déjà été prise par le Conseil municipal précédent, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- De mettre cette rue en « sens interdit » de la route de BOULT à l'intersection de la grande rue et de la rue du Moulin
- De mettre cette rue à sens unique.
- De retenir le devis proposé de la Sté SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 217.87 € TTC (le devis de FRANCHE COMTE SIGNAUX non retenu pour un montant de 1 603.80 € TTC)
- La mise en service de cette modification du sens de circulation, portant modification de l'Arrêté municipal permanent du 18 novembre 2010.
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce changement sur la voie communale.

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

#### **6 - AMORTISSEMENTS INVESTISSEMENTS 2015**

Il convient d'amortir les opérations réalisées en 2016 inscrites au budget primitif. :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'amortir :

- Changement des compteurs : durée 5 ans
- Fontaine Lavoir : durée 5 ans.
- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

#### **7 – REMPLACEMENT CONGE MALADIE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des démarches effectuées pour le remplacement de Mme COULON, secrétaire. (Absente depuis le 14 mars prolongée au 06 mai 2016).

Afin de pourvoir aux tâches de comptabilité, 17 heures ont été effectuées par Mme VOYNET, secrétaire de mairie de VORAY SUR L'OGNON, et 3 h 30 par Mme GASNER – secrétaire de mairie MEREY VIEILLEY.

Le Maire est en contact avec le Centre de Gestion – service de remplacement – pour un recrutement. Une offre d'emploi a été transmise, par l'intermédiaire de la CCPR, à toutes les communes du secteur + communes limitrophes du DOUBS.

A ce jour, aucune candidature. Les démarches se poursuivent.

#### **8 - FIN DE CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT N° 2 (côté Presbytère) 19 rue de l'Eglise**

Melle FAIVRE Morgane a donné son congé à compter du 08 Février 2016.

En conséquence, les membres du Conseil municipal acceptent :

- De rembourser la caution versée lors de l'entrée dans l'appartement, à savoir : 456.91 €
- De régulariser les charges y afférent
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette location.

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

#### **9 - LOCATION LOGEMENT N° 2 (côté Presbytère) 19 rue de l'Eglise**

Suite à l'information donnée lors d'un précédent conseil et n'ayant aucune candidature, il avait été proposé d'ajouter la location du garage.

A la suite de quoi, plusieurs candidatures se sont manifestées.

Conditions de location :

- Loyer nu avec garage : 460.00 €
- Charges de chauffage : 35.00 € mensuels et prélevées en même temps que le loyer au 5 du mois.
- Le contrat est conclu pour une période de 3 ans soit du : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019.
- L'indice de référence pour la révision des loyers est : indice du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Au vu de ces informations, les membres du Conseil municipal décident :

- De retenir M. MARCHISET Sébastien
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette location.

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

#### **10 - TRAVAUX DE BORNAGE DES ZONES DE CAPTAGE**

Un devis établi par M. GAUME, géomètre expert pour un montant de 1 756.60 € a été accepté en novembre 2014.

Ces travaux de bornage ont été effectués courant 2015. (Procédure administrative très longue)

Une 1 ère facture de 1 792.20 € € nous a été adressée en Janvier 2016. N'étant pas conforme au devis, celle-ci a été retournée pour modification.

A la suite de quoi une 2 ème facture rectifiée nous a été adressée pour un montant égal au devis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- D'autoriser le maire à régler et à signer tous documents afférents à ce dossier

**VOTE :** à l'unanimité par 10 voix pour contre : abstention :

## **11 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le retrait de la Commune de CHATILLON LE DUC du SMAMBVO
- Une convocation du service des impôts des particuliers de Vesoul, a été adressée pour une réunion de la Commission communale des Impôts Directs , en mairie, le 20 avril 2016. Les membres de cette commission seront convoqués.
- Transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la CCPR : Lors de la dernière réunion communautaire, il a été décidé de constituer un comité de pilotage et de désigner un représentant par commune. M. GALLIOT Sébastien a accepté d'être membre.
- **PLUi** : Les 1ères réunions à l'attention des élus sur différents secteurs ont eu lieu. Des ateliers thématiques sont organisés avec les partenaires de la communauté de communes du Pays Riolais les jeudi 26 mai, vendredi 27 mai et vendredi 3 juin sur différents thèmes. L'ensemble des élus sont invités à y participer.
- Lettre de M. JOBARD demandant un délai pour effectuer les travaux de clôture à l'automne suite au bornage effectué par M. GAUME sur les parcelles jouxtant la commune et le lotissement du Clos de la Fontaine. Les membres du Conseil municipal ont donné leur accord pour ce report.
- Patrice ERSA a assisté au dernier Conseil d'Ecole et informe que la fermeture de la 11 ème classe est encore indécise : prévisionnel : 268 enfants, fermeture à 265 enfants.

La séance est levée à 22 h 45.